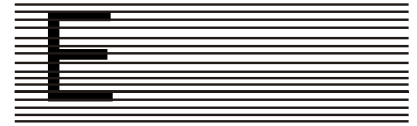




NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.: LIMITEE

E/ECA/DISD/CODI.3/30
6 mai 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Troisième réunion du Comité de l'information
pour le développement (CODI-III)

10-17 mai 2003
Addis-Abeba (Ethiopie)

**Gouvernement de l'ère de l'information : Succès des archives en direct et
Gouvernance des Recettes en Inde**

**Résumé directif pour
Dr. K. M. Baharul Islam¹**

1. Président, Conseil d'Etat pour la Promotion de la Technologie Rurale,
Gouvernement d'Assam Inde

1. Contexte

Les systèmes manuels de la tenue des archives cadastrales en Inde sont aussi diversifiés que le pays lui-même. Les méthodes traditionnelles ont changé régulièrement avec le temps dans tous les Etats, suivant les pratiques et traditions locales. La procédure de transfert des archives et des titres de propriété cadastrale, de parts sociales et des héritages est généralement basé sur un numéro déterminé d'identité pour chaque lopin de terre. Les données sur l'évaluation des recettes et la production agricole sont également enregistrées sur ce même numéro d'identification. Les receveurs des recettes dans les villages ont la responsabilité de tenir ces archives et de les actualiser à chaque saison de récolte et en ce qui concerne le transfert du titre de propriété. Mais ces archives restent plusieurs années sans être actualisées et lorsque les livres qui enregistrent les transactions sont les seuls documents ayant un statut légal, le problème devient pire pour les propriétaires terriens.

Différentes politiques nationales de développement et de planification focalisent continuellement sur la terre en tant que capital, qui permet de pourvoir aux besoins de base et secondaires des populations. C'est pourquoi les projets de développement ont besoin d'archives cadastrales appropriées et exactes, pour que leur mise en œuvre soit couronnée de succès. L'émergence de l'ordinateur en tant que pilier du stockage, du traitement, de l'accès rapides à la base données d'information a amené le gouvernement à informatiser les archives cadastrales traditionnelles. La planification et d'administration décentralisées, telles qu'elles ont envisagées dans le 73^{ème} amendement de la Constitution Indienne, ont rendu encore plus urgente la collecte de données précises et en temps opportun sur l'utilisation des terres pour le processus de planification nationale.

2. Postulats juridiques

La gouvernance électronique suppose que les citoyens se verront accorder l'opportunité d'accéder à l'information sur les plans, les programmes, les projets, les politiques et la législation du gouvernement. C'est pourquoi le gouvernement de l'Union et les gouvernements des Etats fédérés/provinciaux ont adopté un certain nombre de législations pour préparer la voie à la gouvernance électronique.

Un plan national d'action pour un Gouvernement efficace et réceptif été adopté le 24 mai 1997 à New Delhi, à la Conférence des Chief Ministers. Le plan d'action vise à avoir un gouvernement disposé à rendre compte et amical, afin d'assurer la transparence et le respect du droit à l'information, et de motiver la fonction publique.

Sur la base du deuxième objectif tel qu'il est indiqué ci-dessus, plusieurs gouvernements provinciaux en Inde ont promulgué des législations portant sur le Droit à l'Information, tels que la loi sur le Droit à l'Information à Goa (1997); la loi sur le

Droit à l'information de Tarril Nadu (1997); la loi sur le Droit à l'information de Rajasthan (2000) et la loi sur le Droit à l'information de Karnataka (2000) « pour donner à chaque citoyen, la liberté d'obtenir accès à l'information sous le contrôle des pouvoirs publics, conformément à l'intérêt public, dans le but de promouvoir l'ouverture, la transparence et l'obligation de rendre compte dans l'administration et en rapport avec les questions y relatives ou d'effets secondaires ». Par ailleurs, la loi sur la Technologie de l'Information qui est entrée en vigueur le 18 octobre 2000, a facilité la validité juridique des transactions sur l'Internet et ouvert la voie pour les citoyens, de mener leurs affaires avec le gouvernement, sans devoir quitter le confort de leurs résidences et sans devoir affronter le désagrément de l'attitude dominatrice des fonctionnaires. Toutefois, avec la loi sur la technologie de l'information (2000), seul le cadre est en place, et il est à espérer qu'il conduira à la mise en place des procédures pour une véritable gouvernance électronique.

3. Objectifs du Plan d'Information des Archives Cadastrales (CLR)

En gardant à l'esprit les idées ci-dessus, le plan d'informatisation des archives cadastrales a été conçu en visant les objectifs suivants :

- a. Faciliter la tenue des archives et l'actualisation des changements qui surviennent dans la base de données cadastrales, tels que les changements dûs à la disponibilité de systèmes d'irrigation, aux catastrophes naturelles, à la consolidation, ou à cause de changements d'ordre juridiques comme le transfert du titre de propriété, la partition, l'acquisition de terres, la location etc.;
- b. Permettre une surveillance étroite pour protéger les archives contre toute possibilité d'altération afin de réduire les risques de contestation et de conflits sociaux qui accompagnent les différends ayant pour base la terre;
- c. Fournir l'appui voulu à la mise en œuvre des programmes de développement pour lesquels les données sur la répartition des propriétés terriennes constituent un élément primordial;
- d. Faciliter la planification détaillée en vue de la construction d'infrastructures ainsi que pour le développement environnemental;
- e. Faciliter la préparation d'un ensemble de comptes-rendus annuels et produire ainsi des documents précis pour l'enregistrement de détails tels que la collecte de recettes foncières, le type de récoltes, etc.
- f. Faciliter une série d'informations standardisées sur les données cadastrales;
- g. Fournir une base de données pour le recensement agricole

4. Succès

a. Karnataka : Bhoomi (Terres)

Karnataka a commencé l'informatisation des archives foncières dès 1991, au titre du plan d'informatisation des archives cadastrales, à travers un projet pilote financé par le gouvernement indien. L'informatisation plus poussée des archives cadastrales a été exécutée dans tous les districts de l'Etat de Karnataka en 1996. Mais il n'y avait pas de crédits prévus pour l'installation d'ordinateurs au niveau des « Taluk » où les archives manuelles ont été effectivement actualisées.

Le département des finances de Karnataka a informatisé 20 millions d'archives de propriétés foncières de 6,7 paysans dans l'Etat. Un certain nombre de services, tels que l'obtention d'une copie du Registre des Droits, de l'Occupation des terres et des Récoltes (RTC) sont maintenant disponibles, par le kiosque de l'ordianteur des archives foncières qui a été installé par le département aux bureaux de sous-district (taluk). Les propriétaires terriens, en particulier les paysans qui ont besoin de ces documents pour pouvoir obtenir d'autres facilités telles que les prêts bancaires, peuvent obtenir une copie en direct sur les Registres des Droits, de l'Occupation des terres et des Récoltes (RTC) sur paiement de frais symboliques de 15 Rupees (0,31\$ EU). Au cours de la phase suivante, il est prévu que ces registres pourront être disponibles en direct au niveau des villages dans les kiosques ruraux d'Internet. Il a été rapporté par fonctionnaires des registres fonciers qu'il y a en une augmentation de 50% du nombre de demandes de mutation enregistrées par le département. Cette augmentation semble être une indication de l'acceptation du nouveau système.

L'un des principaux résultats du programme a été l'élimination du processus ennuyeux de faire la queue chez les comptables des recettes foncières qui sont corrompus et qui font traîner le processus de mutation à travers le traitement manuel. Par ailleurs, beaucoup d'écritures inexactes étaient glissées dans les registres par des manipulations peu scrupuleuses des comptes dans les villages. Avec un logiciel d'identification des empreintes digitales, toutes les transactions relatives aux titres fonciers sont classées et les utilisateurs/fonctionnaires concernés sont identifiés et peuvent être mis dans l'obligation de rendre compte de leurs décisions et actions.

HAMICHAL PRADESH : : Lokmitra (Appui du Peuple)

Le projet Lokmitra a commencé dans le district pilote de HAM/RPUR dans l'Etat de HAMICHAL PRADESH, et a été finalement remis aux utilisateurs le 8 mai 2001. Huit Centres d'Information multidisciplinaires pour les Citoyens (Soochana Kendras) ont été ouverts au public. Et, un grand nombre de demandes et de plaintes ont commencé à affluer. Un délai de 10 jours a été fixé pour satisfaire à ces demandes. Sur base de l'acceptation positive et enthousiaste du système, le gouvernement a maintenant l'intention d'élargir les services à l'ensemble de l'Etat au cours de la prochaine phase.

Une opération typique dans un Centre d'Information pour Citoyens

(CIC) se passe comme suit : dans le passé , toute personne voulant que sa propriété soit bornée devait faire la queue chez les fonctionnaires des titres fonciers cela pourrait durer des mois et même des années. Aujourd'hui, vous vous rendez simplement au CIC le plus proche, vous présentez votre demande/plainte concernant le bornage de votre propriété et vous la faites enregistrer en payant une taxe symbolique de 10 Rupees (0,20\$EU). Par exemple, un officier de police à la retraite, Sh. Jaleep Singh a présenté une enquête similaire et en moins d'une semaine, il a reçu un accusé de réception du Département des finances, et le bornage de sa propriété a été fait. Des exemples comme celui-ci sont nombreux et le gouvernement de l'Etat prévoit d'étendre la portée des programmes Lokmitra à la création d'emplois pour la jeunesse rurale, à l'accélération du développement rural et à la réparation légale des plaintes de la population endéans un temps limité .

C. HARYANA : District de Rewari

L'informatisation des registres fonciers à Rewari a commencé en 1990/91 comme un projet pilote d'un coût initial de 2,15 millions de Rupees (\$EU 45.000) avec la collaboration du Centre National d'Informatique. Toutes les 4 compilations de registres fonciers (Jamabandies) des trois sous-districts sont maintenant disponibles sur des ordinateurs des Centres d'Information des Titres Fonciers dans les trois bureaux des sous-districts (Tehsil) et des copies des registres fonciers sont données au public sur demande, par un commis opérateur et le comptable des recettes foncières.

5. Enseignements/Défis à relever

Certains des leçons tirées et ces défis à relever au stade de la mise en œuvre du projet sont les suivants :

- a. L'entrée des données a été problématique à cause des erreurs contenues dans les registres fonciers tenus par les fonctionnaires au niveau des villages, des transactions foncières non enregistrées entre les familles, et des hésitations des receveurs des taxes foncières à faire le travail de l'entrée des données. Dans le projet pilote, l'entrée des données a été réalisée par des agences privées mais compte tenu d'une culture du travail arriérée, le processus a été très lent. Des comptables des recettes foncières au niveau des villages ont été désignés pour travailler avec l'opérateur, dans le but de leur remettre la responsabilité du travail d'entrée des données après une année. Par la suite, des jeunes diplômés ont aussi été recrutés et formés pour s'occuper des centres;
- b. Il était nécessaire d'éliminer la peur parmi les fonctionnaires de terrain concernant le lancement du projet. Un certain nombre de séminaires d'information et des réunions consultatives ont été tenus pour les mettre en confiance, en soulignant qu'ils continueront à gérer les demandes. A ce stade précis, la réduction de la corruption n'était pas le message principal;

- c. Dans le but de manifester une forte volonté politique en faveur de l'informatisation, les principaux responsables de l'exécutif, tels que le « Chief Minister » et le Ministre des Finances, se sont profondément impliqués dans le projet;
- d. Comme les anciens fonctionnaires du gouvernement et les vieilles procédures telles que la publication de l'information et la prise de décision restent entre les mains des fonctionnaires des recettes fonctionnaires, le mécanisme de suivi doit être renforcé, car cela constitue une composante critique de réussite du projet;
- e. Il est nécessaire de mieux faire connaître les avantages de la mise en œuvre du projet au sein des autres départements qui sont des partenaires dans la planification du développement. La formation, au titre du programme, est insuffisante; elle devrait se faire à différents niveaux : district, sous-district et village;
- f. La digitalisation des Cartes cadastrales doit être réalisée, sans quoi le système de l'information foncière sera incomplet;
- g. Collaboration dans le cadre du projet à différents niveaux, pour que les données puissent circuler du district vers l'administration de l'Etat et ensuite à la centralisation nationale, à travers NICNET;

6. Épilogue

La gouvernance électronique prévoit un interface efficace et transparent entre le gouvernement et les citoyens et plusieurs Etats utilisent les TI pour moderniser tous les rouages, allant du paiement des taxes aux procédures d'examens scolaires en passant l'attribution de licences et la répartition des pouvoirs.

Mais ce que nous venons de voir ne relève que des initiatives individuelles des gouvernements des Etats provinciaux. Y-t-il des chances que le mouvement se généralise et fasse un impact sur le citoyen? La gouvernance électronique exige un changement dans l'esprit des bureaucrates. Que va-t-il se passer? Les nouvelles technologies sont actuellement concentrées entre les mains de l'élite politique, commerciale et urbaine. La participation des populations au processus de développement et de démocratisation demande que l'accès aux nouvelles technologies soit ouvert aux communautés de base. Le fait de mettre des ordinateurs dans les bureaux gouvernementaux ne sert à rien. Nous avons besoin de gagner la confiance des populations qui sont les utilisateurs finals du système. Les indications initiales ont été un peu décourageantes, mais l'acceptation populaire des Registres Fonciers Informatisés (CLR) montre que nous sommes sur la bonne voie.

